
Compte rendu du CSAL en Formation spécialisée du 19/10/2023

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du PV du CSAL FS du 12 septembre 2023

L'Alliance CFDT-CFTC-CGC Finances publiques a approuvé le procès-verbal.

2) Bilan de la médecine du travail (pour information) :

La médecin du travail compétente pour la DIRCOFI IDF, Mme Sandrine Chaouat, a dressé le bilan devant les élus du CSAL.

Effectif total des agents de la DIRCOFI : 720 agents répertoriés au 1er janvier 2022, répartis selon la périodicité de leur surveillance médicale.

Une augmentation du nombre de demandes spontanées en 2022 par rapport à 2021 est observée.

Cette hausse peut s'expliquer par le contre-coup du covid-19, des situations personnelles qui impactent le travail et l'ancienneté du docteur Chaouat qui favorise un rapport de confiance.

En termes de procédure, un agent demandant à être reçu à son initiative, le sera sous un délai de 15 jours par le docteur Chaouat.

Les élus ont alerté le docteur Chaouat de la hausse des risques psycho-sociaux identifiés dans le DUERP 2023 et l'augmentation des demandes de visites médicales spontanées.

Le médecin peut proposer un changement d'affectation en cas de risques de psycho-sociaux.

Le télétravail pour raison médicale est prescrit uniquement par le médecin du travail. Seul le médecin traitant peut prescrire un arrêt de travail.

3) Bilan de l'assistant social (pour information) :

Assistant social compétent pour la DIRCOFI : Monsieur Rédouane TRAIKIA Assistant de Service Social dont la permanence à la DIRCOFI Ile-de-France se situe au Bureau 14.

Les dates de permanence sont affichées dans l'Ulysse de la Direction => Vie de l'Agent => Action sociale.

Tout agent peut demander par courriel un entretien avec l'assistant social, qui est compétent pour informer des droits et le cas échéant apporter une aide en matière de logement, de difficultés financières, d'accompagnement vers l'avocat de permanence pour la DDFIP 93.

L'assistant social conseille les agents sur leurs droits et les procédures à suivre pour obtenir un maintien de salaire en cas d'arrêt-maladie de longue durée.

L'assistant social peut déposer des signalements à l'association France Victimes.

Des aides financières peuvent être octroyées, des prêts sociaux à taux zéro, le secours alimentaire, d'un montant de 150 €, pour aider un agent en difficulté.

L'assistant social est aussi compétent en matière de prévention du surendettement des agents de la DGFIP. Une conseillère économique et sociale intervient deux fois par mois à Pantin et à Noisy le Grand sur le sujet. Celle-ci offre une aide en matière de conseil financier, avec l'accord de l'agent, reposant sur l'évaluation de sa situation et l'étude des documents relatifs aux revenus, afin d'identifier des solutions et des aides possibles.

La CFTC Finances publiques a demandé si l'accompagnement social des agents couvrirait les aides en matière de garde d'enfants. L'assistant social a répondu que ce sujet est à l'étude.

Nous avons également demandé à l'assistant social M. Redouane Traikia s'il produisait un rapport annuel sur la question de la fragilité financière des agents de la DGFIP du 93, et dans l'affirmative, s'il pouvait nous le communiquer.

Réponse : un tel rapport est présenté chaque année à la DRH du Ministère. Il pourra être communiqué aux organisations syndicales qui demandent à le consulter.

La CFTC Finances publiques a rappelé les difficultés financières de nombreux agents face à l'inflation depuis l'été 2021 et surtout 2022, notamment les agents sortant d'écoles, sans reprise d'ancienneté, en bas de la grille indiciaire.

Tous les agents, y compris ceux de catégorie A, sont impactés depuis 2021 par la pression financière sur le revenu disponible. Un agent sortant de l'université, sans reprise d'ancienneté professionnelle, commencera en bas de la grille indiciaire, et devra attendre de passer le 3e échelon voire le 4e échelon pour commencer "à respirer" sur le plan financier. Une telle situation n'est pas acceptable pour des agents exerçant des missions régaliennes et la CFTC Finances publiques est active sur le sujet, réclament une revalorisation des grilles indiciaires et une hausse des primes, réalistes par rapport au niveau d'inflation.

Les rémunérations doivent progresser plus rapidement et plus fortement pour maintenir le pouvoir d'achat, redonner des perspectives de carrière et reconnaître le travail et la loyauté des agents de la DGFIP pour l'intérêt général.

4) Propositions de dépenses suite à préconisations d'aménagements de poste (pour avis) :

Les élus du CSAL et les représentants de la Direction ont discuté des financements d'aménagements de postes sur préconisation du médecin de prévention (un écran pour un agent, deux fauteuils ergonomiques, dotations en souris verticales).

La CFTC Finances Publiques soutient la mise à disposition sur prescription médicale d'un deuxième écran le cas échéant.

La Direction soutient le recensement des besoins des agents par les chefs de brigade, afin d'éviter des déséquilibres en dotation d'écrans.

Le Directeur a déclaré qu'aucun projet de flex-office n'était en réflexion pour la DIRCOFI Ile-de-France.

5) Expérimentation d'aménagement des locaux au Pôle Pénal (pour information) :

Les élus représentants du personnel ont été sollicités "pour avis" sur la réorganisation des bureaux du pôle pénal.

Une délibération a été votée à l'unanimité sur une expertise ergonomique, nécessitant l'achat d'une documentation relative à la norme NF X35-102 de l'AFNOR sur la conception ergonomique des espaces de travail, document dont l'acquisition a été demandée par les représentants du personnel.

Le prochain CSA en formation spécialisée est prévu le 20 novembre.